

L'an deux mille vingt six, le mercredi 1^{er} avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gautier MAES, Maire.

Convocations envoyées le 26 mars 2026

Délibération publiée le 08 avril 2026

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 27

Conseillers représentés : 02

Conseiller excusé : 00

Conseiller absent : 00

Secrétaire de séance :

M. BELMANT

Délibération n°19-2026

Etaient présents : M. MAES, M. CONTU, Mme BEAUGRAND, M. VELU, Mme RACINE, M. PONCHON, Mme YGOUF, M. BELMANT, Mme LEMAIRE, Mme HARY, Mme RICHARD, M. DREVELLE, Mme TRICOT, M. NOBLESSE, M. ONDICANA, M. GALLET, Mme GOUDMAND, Mme DAVID, M. MARQUES, Mme LEJEUNE, Mme DIEVAL, M. CHATELAIN, M. CARPENTIER, M. FARSI, Mme SORIN LAMBERT, M. BAHRI, M. HUGUET

Elus absents mais représentés : M. PEREZ a donné pouvoir à M. CONTU, Mme DEGUINE a donné pouvoir à Mme HARY.

Elu absent excusé : /

Elu absent non excusé : /

Nomination des délégués au Syndicat Intercommunal du Parc des Expositions S.I.P.E.

Le Conseil Municipal doit être représenté au sein du S.I.P.E par deux titulaires et par deux suppléants.

Il procède en son sein à l'élection de membres appelés à siéger au sein du conseil syndical.

Après appel et présentation d'une liste candidate, les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre de votants : 29

Nombre de bulletins nuls ou blancs : 5

Suffrages exprimés : 24

Sont ainsi élus pour faire partie du conseil syndical du S.I.P.E. :

M. Bruno NOBLESSE, M. Roger CHATELAIN, membres titulaires.

M. Gautier MAES, M. Jean-Marc MARQUES, membres suppléants.

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour Expédition Conforme,
Le MAIRE,

Monsieur Gautier MAES

